

Tarifs 2017 pour une reconnaissance Démarche BDM Occitanie (référentiel V3)

PRECISIONS IMPORTANTES :

- L'obtention de la reconnaissance démarche BDM Occitanie d'un projet suppose, d'une part, un **accompagnement dès la phase esquisse** effectué par un accompagnateur BDM (cf. liste des accompagnateurs BDM Occitanie reconnus par ECOBATP LR) et, d'autre part, le passage en commission d'**évaluation** en phase conception, réalisation et fonctionnement.
- **Si vous êtes adhérent d'ECOBATP LR, vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels.**

>> Modalités et engagements

1. TARIF ADHERENT

Le **tarif adhérent est appliqué lorsque au moins deux sociétés/organismes, acteurs de votre opération, sont adhérents à ECOBATP LR** (ces deux acteurs pouvant être le maître d'ouvrage et l'accompagnateur BDM mais aussi tout autre professionnel intervenant sur l'opération : architecte, bureau d'étude, assistant maîtrise d'ouvrage, entreprise, artisan, etc.). Les montants et bulletin d'adhésion à ECOBATP LR sont consultables sur le site web www.ecobatplr.org / Modalités d'adhésion.

2. CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement est à effectuer à l'issue du passage du projet en commission d'évaluation pour la phase conception. Le règlement pourra exceptionnellement s'effectuer en deux fois : un acompte de 50% au moment de la demande de reconnaissance démarche BDM Occitanie, et le solde avec l'envoi de la déclaration d'ouverture de chantier.

3. LES ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE

La démarche BDM Occitanie étant un système de garantie participatif, le maître d'ouvrage prend l'engagement de **transmettre ses appels d'offre à ECOBATP LR** pour une mise en ligne sur le site web d'ECOBATP LR, d'**autoriser la publication d'un retour d'expérience** du projet sur le site web d'ECOBATP LR et de transmettre à l'utilisateur final les **consignes de bonne utilisation et maintenance** de son bâtiment.

>> Accompagnement par un professionnel

L'accompagnement du projet est effectué par un professionnel du bâtiment ayant suivi une formation spécifique au référentiel et ayant les prérequis nécessaires pour obtenir le statut d'accompagnateur.

Sa prestation est facturée par celui-ci selon ses propres tarifs. Si vous avez déjà missionné un AMO, architecte et/ou bureau d'étude qui souhaiterait obtenir l'attestation « Accompagnateur BDM Occitanie reconnu par ECOBATP LR » vous pouvez nous contacter pour connaître les prochaines sessions de formation permettant l'obtention de cette attestation.

Les informations sur la formation « Accompagner les projets en démarche BDM Occitanie » sont consultables sur le site web www.ecobatplr.org / Formations proposées par ECOBATP LR.

>> Un dispositif d'aide pour les maîtres d'ouvrage

Pour aider les maîtres d'ouvrage à se positionner sur le choix de la performance environnementale, le Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée avec l'appui de la direction régionale de l'ADEME et de l'Europe ont mis en place un dispositif financier "Bâtiments exemplaires 2016-2017" pour développer des projets de construction et de rénovation ambitieux et exemplaires en accompagnant le développement de nouvelles solutions constructives, recourant à des matériaux à faible impact environnemental issus de ressources locales et qui répondent aux exigences de confort des usagers, le tout à coût maîtrisé. Une bonification pour les bâtiments en démarche BDM Occitanie est octroyée.

Les informations sur le dispositif « Bâtiments exemplaires 2016-2017 » sont consultables sur le site web www.ecobatplr.org / Démarche BDM Occitanie / Dispositifs d'aides.

>> Tarifs d'évaluation du dossier selon la typologie de projet (en net de taxe) Reconnaissance Démarche BDM Occitanie (référentiel V3)

1. BATIMENTS TERTIAIRES OU D'ENSEIGNEMENT, HABITATS COLLECTIFS* (HORS LOGEMENTS SOCIAUX) NEUF ET REHABILITATION

BATIMENTS TERTIAIRES OU D'ENSEIGNEMENT, HABITATS COLLECTIFS* (HORS LOGEMENTS SOCIAUX)	TARIFS ADHERENT	TARIFS NON ADHERENT
Frais de dossier	500 €	625 €
Frais liés à la surface de plancher		
- de 0 à 500m ²	2€/m ² de surface de plancher	2,50€/m ² de surface de plancher
- de 501 à 1000m ²	1,50€/m ² de surface de plancher	2€/m ² de surface de plancher
- de 1001 à 10 000m ²	1€/m ² de surface de plancher	1,25€/m ² de surface de plancher
- Au-delà de 10 000m ²	Sur devis	Sur devis
Frais de visite de chantier	2 visites X 350 €	2 visites X 350 €

2. HABITATS COLLECTIFS* (LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS - HLM) NEUF

HABITATS COLLECTIFS* (LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS - HLM)	TARIFS ADHERENT	TARIFS NON ADHERENT
Frais de dossier	500 €	625 €
Frais liés au nombre de logements	120 €/logement	150 €/logement
Frais de visite de chantier	2 visites X 350 €	2 visites X 350 €

REHABILITATION

HABITATS COLLECTIFS* (LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS - HLM)	TARIFS ADHERENT	TARIFS NON ADHERENT
Frais de dossier	500 €	625 €
Frais liés au nombre de logements		
- de 0 à 50 logements	80 €/logement	100 €/logement
- de 51 à 300 logements	70 €/logement	90 €/logement
- de 301 à 500 logements	60 €/logement	80 €/logement
- Au-delà de 500 logements	50 €/logement	60 €/logement
Frais de visite de chantier	2 visites X 350 €	2 visites X 350 €

3. MAISONS INDIVIDUELLES NEUF ET REHABILITATION

MAISONS INDIVIDUELLES	TARIFS ADHERENT	TARIFS NON ADHERENT
Tarif unique maison individuelle isolée	90 €/maison	90 €/maison
Tarif maisons individuelles groupées	Frais de dossier 250 € + 1 €/m ² SDP	Frais de dossier 300 € + 1,25 €/m ² SDP

*est considéré comme habitat collectif, tout habitat comprenant au moins 3 logements.

*Exemple Tertiaire neuf 800 m² (tarif adhérent) : dossier 500 € + 500 m² à 2€/m² + 300 m² à 1,5€/m² + 2 visites à 350 € = 2650€
Ce coût ne prend pas en compte le tarif de l'accompagnateur*